

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 8 novembre 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	19
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	3

Date de la convocation
04/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Isabelle Cuenot à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing.

Secrétaire de séance : Isabelle Vinai.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-11-074

OBJET : Décision modificative n° 2 budget communal 40300.

Le Maire indique que la Préfecture a indûment attribué une somme de 20 247.89€ de FCTVA, somme calculée sur une dépense de travaux d'investissement et plus précisément pour une partie des travaux de démolition de l'ancien EHPAD, travaux inéligibles au FCTVA.

La Préfecture nous demande de rembourser cette somme c'est pourquoi il convient d'ouvrir en dépense des crédits au chapitre 10 puis de faire un mandat au compte 10222.

Pour ce faire, une décision modificative est nécessaire afin d'effectuer un virement du chapitre 21 au chapitre 10 afin d'ouvrir les crédits.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/2131 « construction bâtiments publics »	20 247.89€	
Total D 21 « immobilisations corporelles »	20 247.89€	
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/10222 « FCTVA »		20 247.89 €
Total D 10 « Dotations, fonds divers et réserves »		20 247.89€

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la décision modificative n° 2 telle que décrite ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

